

Assurance emprunteur, prévoyance, santé : comment estimer le montant de ses mensualités ?

AGIPI lance 3 tarificateurs digitaux sur son site agipi.com

Dans les marchés concurrentiels de l'assurance emprunteur, de la prévoyance et de la complémentaire santé, l'association AGIPI lance 3 simulateurs digitaux pour permettre aux consommateurs d'estimer en quelques clics le montant des mensualités sur les contrats d'assurance emprunteur ARC, de prévoyance, CAP Entrepreneur et de complémentaire santé Agipi santé.

Calculer en 2 minutes le prix d'une assurance emprunteur

AGIPI, acteur référent de l'assurance emprunteur avec 18 % de croissance en 2019, lance un simulateur de cotisations pour son contrat ARC assurance emprunteur sur agipi.com. Ce simulateur calcule la cotisation de l'assurance emprunteur de tous les projets : résidence principale, prêt professionnel, prêt à la consommation... en duo ou en solo.

L'objectif est double : en phase d'emprunt, en 2 minutes, l'emprunteur estime sa cotisation d'assurance de prêt (cotisation mensuelle, annuelle, coût total sur la durée du crédit) et visualise la part que représentera ce poste dans son budget. En cours de vie du crédit, quelque que soit le nombre d'années restant à rembourser, le consommateur calcule les potentielles économies en cas de renégociation d'assurance de prêt. Les résultats de la simulation sont envoyés par mail.

Le simulateur d'AGIPI fait gagner un temps précieux lors de la souscription d'un prêt.

Evaluer le coût de la perte de revenus en cas de problème de santé

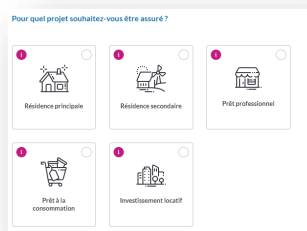
Arrêt de travail, invalidité ou décès, quel budget un entrepreneur doit-il prévoir pour couvrir financièrement ces risques ? AGIPI, partenaire des travailleurs indépendants depuis plus de 40 ans, a développé un outil complet sur agipi.com qui leur permet de connaître le tarif mensuel de leur prévoyance pour le contrat CAP entrepreneur et de leur santé (part complémentaire) pour le contrat Agipi Santé. L'assuré choisit le montant des indemnités journalières, de la rente invalidité ou du capital décès qu'il souhaite percevoir en cas de problème de santé. Le simulateur calcule la cotisation mensuelle correspondant au niveau de couverture souhaité.

Par exemple, si un assuré, âgé de 30 ans, vivant à Paris et ayant débuté son activité en 2019, souhaite un complément de revenus en cas d'arrêt de travail de 13 €/jour, le simulateur lui indiquera que sa cotisation mensuelle sera de 8€/mois. (tarif en vigueur en 2020)

Consultations, optique et dentaire : estimer le montant du reste à charge des dépenses de santé

Chacun connaît le prix d'une consultation chez son spécialiste, les frais d'orthodontie des enfants ou encore le montant des lunettes qu'il achète. Mais combien reste-t-il à la charge de l'assuré après prise en charge par le régime obligatoire et remboursement de la complémentaire santé ? Sur agipi.com, AGIPI propose un calculateur concret : par exemple, pour une consultation de 46 euros chez un spécialiste, l'outil affiche le montant remboursé par le régime obligatoire et par l'offre complémentaire Agipi santé. Le prospect renseigne alors son âge et son lieu de résidence pour connaître le montant de la cotisation mensuelle à la complémentaire Agipi santé.

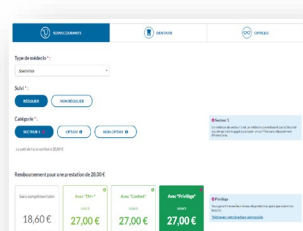
Découvrez les tarificateurs AGIPI (Cliquez sur l'image pour accéder au simulateur)



Assurance emprunteur ARC



Prévoyance CAP Entrepreneur



Complémentaire Agipi santé

Contact presse : direction.communication@agipi.com

À propos d'AGIPI : créée en 1976, AGIPI est une association d'assurés pour l'assurance emprunteur, l'épargne, la retraite, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA. AGIPI propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite. AGIPI compte 580 000 adhérents, 772 000 adhésions et enregistre 1,8 Md€ de cotisations d'assurance au 31 décembre 2019 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite).